



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 7 juillet 2025, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de madame la mairesse Ginette Sirois.

Étaient présents(es) : Madame la mairesse : Ginette Sirois
Messieurs les conseillers : Daniel Gagné
Gilbert Doucet
Madame la conseillère : Suzie Gervais

Étaient absents : Monsieur le conseiller : Marc Fortin

Également présente : Madame : Danie Dallaire, greffière par intérim

1- Ouverture de la séance

La présidente constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte.

92-07-25

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la greffière par intérim fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Exemption de lecture des procès-verbaux des séances tenues le 2 juin et le 25 juin 2025
- 4) Acceptation des procès-verbaux des séances tenues le 2 juin et le 25 juin 2025
- 5) Embauche : préposé aux travaux publics
- 6) Demande de remboursement de la Société récréotouristique de Desbiens
- 7) Demande de remboursement à la véloroute : travaux d'entretien de la voie ferrée
- 8) Regroupement de services : demandes dans le cadre du FRR volet 4
- 9) Projet Espace frigo- partage
- 10) Réparation pelle rétrocaveuse
- 11) Rapport de la CMQ concernant la tutelle
- 12) Départs de certains employés à la retraite
- 13) Correspondance
- 14) Acceptation des comptes du mois
- 15) Rapport des comités
- 16) Varia
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ordre du jour tel que lu.

93-07-25

3-Exemption de lecture des procès-verbaux des séances tenues le 2 et le 25 juin 2025

Les élus présents ont reçu les procès-verbaux et les ont lus

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par madame Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité :



95-07-25

D'exempter la greffière par intérim de la lecture des procès-verbaux des séances tenues le 2 et le 25 juin 2025.

4-Acceptation des procès-verbaux des séances tenue le 2 et le 25 juin 2025

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les procès-verbaux des séances tenues le 2 et le 25 juin 2025 tels que rédigés.

5-Embauche : préposé aux travaux publics

Vu le départ à la retraite du chef d'équipe des travaux publics, l'embauche d'un nouveau préposé aux travaux publics est nécessaire.

Suite à la procédure de recrutement et à toutes les démarches du comité de sélection, un rapport relatif à la sélection est déposé.

L'embauche de monsieur Simon Côté est recommandée.

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'embauche de monsieur Simon Côté au poste de préposé aux travaux publics selon les conditions de la convention collective et plus particulièrement :

- Le salaire à l'entrée en poste sera établi selon l'échelon 3 du salaire prévu pour l'emploi
- L'employé sera soumis à une période d'essai de 6 mois

96-07-25

6-Demande de remboursement de la Société récréotouristique de Desbiens

Ce dossier de réclamation a été discuté au mois de mai 2025 mais des informations supplémentaires étaient nécessaires pour prendre une décision.

Suite à une rencontre entre le président du SRTD et la mairesse de nouveaux développements nous permettent de rouvrir le dossier.

Des informations supplémentaires nous ont été fournies concernant les travaux effectués par le SRTD au niveau de leurs locaux.

ATTENDU que la Société récréotouristique de Desbiens a déposé une demande de remboursement de certains frais et de diverses dépenses engagées à l'occasion de leur déménagement dans les locaux de l'Hôtel de ville, le tout pour un coût d'environ 15 000\$;

ATTENDU QU'une partie des montants demandés a trait à des travaux rendus nécessaires suite à la sortie de l'ancienne voute de la caisse Desjardins;

ATTENDU QUE les demandes relatives aux fenêtres, au mobilier et à diverses améliorations sont la responsabilité du locataire;

ATTENDU QUE le conseil n'a donné au préalable aucune autorisation pour les travaux ou dépenses;

ATTENDU QUE le conseil désire régler la situation avec la Société Récréotouristique;
À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

D'offrir une compensation de 4 000\$ à la Société récréotouristique de Desbiens comme règlement pour les réclamations faites.



7-Demande de remboursement à la véloroute : travaux d'entretien de la voie ferrée

En février dernier le Canadien National a transmis à la ville une facture de 10 776.93\$ relativement à des travaux d'entretien de voie ferrée.

Cette facture a été retenue en attente de pouvoir obtenir diverses informations.

L'information obtenue est à l'effet que ces travaux ont consisté à une réfection de la traverse du chemin de fer par la piste cyclable. Le CN mentionne avoir réalisé les travaux conformément aux ententes en vigueur et que ces travaux sont à la charge de la ville en vertu des ententes signées et en vigueur.

De plus le CN mentionne avoir avisé la ville de ces travaux dans une lettre de décembre 2021 qui était accompagnée d'une estimation du coût.

Comme il s'agit de travaux relatifs à une traverse de la piste cyclable et non d'un chemin municipal il y a lieu de faire une demande auprès de la Véloroute des bleuets afin de demander le remboursement de leur part.

Au cours des discussions avec le représentant de la MRC Maria-Chapdelaine mandataire dans le dossier de la Véloroute il nous a été permis d'apprendre que :

- Ils n'ont jamais été informés par Ville de Desbiens de ces coûts éventuels notamment de la lettre du CN de 2021.
- La Véloroute a vécu cette situation ailleurs sur le circuit avec le CN et ils avaient alors faite des pressions pour qu'aucun coût de telle réfection ne soit assumée par la Véloroute le CN assumant les frais.
- A leur connaissance ils n'ont jamais eu à payer de frais dans chacune des situations semblables.

97-07-25

ATTENDU QUE le Canadien National a réalisé des travaux de réfection de chaussée sur un passage à niveau d'une partie de piste cyclable, pour lesquels ils ont facturé à la ville une somme de 10 776.93\$ (fact : 91786799);

ATTENDU QUE ces travaux constituent une amélioration au circuit cyclable et non à une route ou une rue municipale.

ATTENDU QUE de tels travaux ont déjà été réalisés ailleurs dans d'autres municipalités pour les traverses de passage a niveau par la piste cyclable et qu'aucune de ces municipalités n'a dû en assumer les coûts :

À CES CAUSES :

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

DE retenir le paiement de la facture de 10 776.93\$ et d'aviser le Canadien National en conséquence.

DE demander l'annulation de cette facture.

98-07-25

ATTENDU QUE le Canadien National a réalisé des travaux de réfection de chaussée sur un passage à niveau d'une partie de piste cyclable, pour lesquels ils ont facturé à la ville une somme de 10 776.93\$ (fact : 91786799);

ATTENDU QUE ces travaux constituent une amélioration au circuit cyclable et non à une route ou une rue municipale.

ATTENDU QUE de tels travaux ne font pas partie des dépenses d'entretien régulier pour lesquels la ville a un contrat avec les gestionnaires de la Véloroute, mais d'une amélioration au circuit et par conséquent, les coûts doivent être assumés par la Véloroute des Bleuets;

ATTENDU QUE la ville a retenu le paiement de la facture émise par le Canadien National et a demandé son annulation;



À CES CAUSES :

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

- De demander à la Véloroute des Bleuets d'appuyer la ville dans ses démarches auprès du Canadien National pour faire annuler la facture.
- De demander à la Véloroute des Bleuets de rembourser la Ville de Desbiens de tous les coûts qu'elle aura à assumer s'il y a lieu dans ce dossier.

8-Regroupement de services : demandes dans le cadre du FRR volet 4

Le programme FRR (Fonds Région Ruralité) volet 4 vise à accorder des aides financières aux municipalités désirant explorer ou réaliser des ententes de regroupement de services.

Suite à un exercice de réflexion et une étude réalisée par la MRC Lac St Jean Est il y a quelques mois et à diverses rencontres de travail l'opportunité de conclure des ententes de services sur divers dossiers a été identifiée.

Les 2 ententes possibles sont relatives aux objets suivants :

- A) Communication et transformation numérique
- B) Gestion des eaux

La ville est invitée à signifier son intention de participer auxdits regroupements.

99-07-25

AVIS D'INTENTION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE – COMMUNICATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QU'UNE étude visant les possibilités de regroupement de services a été réalisée par Pro-Gestion au courant de l'automne 2024 et l'hiver 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir aux municipalités membre de l'entente un service de communication et transformation numérique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens confirme son l'intention d'étudier l'opportunité de regroupement dans un projet de coopération intermunicipale en communication et transformation numérique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite bénéficier de l'expertise en communication et transformation numérique offert par la MRC, via une entente de délégation de compétences ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le sous-volet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions ruralité;

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Desbiens s'engage à étudier les opportunités de regroupement en communication et transformation numérique dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie



100-07-25

des coûts, advenant sa participation;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, dans le sous-volet de coopération intermunicipale, via une entente de délégation de compétences ;

- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet;

- La mairesse et la greffière-trésorière par intérim sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

AVIS D'INTENTION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE – GESTION DES EAUX

CONSIDÉRANT QU'UNE étude visant les possibilités de regroupement de services a été réalisée par Pro-Gestion au courant de l'automne 2024 et l'hiver 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir aux municipalités membre de l'entente un service de gestion des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens confirme son intention d'étudier l'opportunité de regroupement dans un projet de coopération intermunicipale en gestion des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite bénéficier de l'expertise en gestion des eaux offert par la MRC, via une entente de délégation de compétences ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le sous-volet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions ruralité;

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Desbiens s'engage à étudier les opportunités de regroupement au projet de gestion des eaux dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts, advenant sa participation;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, dans le sous-volet de coopération intermunicipale, via une entente de délégation de compétences ;

- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet;

- La mairesse et la greffière-trésorière par intérim sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

101-07-25

9-Projet Espace Frigo-Partage

Madame la mairesse explique le projet.



En collaboration avec Les Butineurs et Mon voisin je m'en occupe, la ville désire implanter un espace de Frigo Partage dans le centre communautaire. Le concept de Frigo collectif et son fonctionnement est expliqué. Un comité de bénévoles sera mis en place pour assurer le fonctionnement et le suivi.

Les Butineurs ont déjà un frigo à donner et un petit montant d'argent pour l'aménagement de l'espace.

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accepter et d'implanter le projet de Frigo partage sur le territoire de la Ville de Desbiens.

10-Réparation de la pelle rétrocaveuse

Un bris majeur à la pépinière nécessite le remplacement de la transmission.

Le conseil continue sa réflexion sur le sujet de cette machinerie.

Plusieurs solutions sont à l'étude soit :

- Réparation de la transmission
- Achat/location d'une nouvelle pelle rétrocaveuse
- Achat d'une nouvelle pelle rétrocaveuse.

Une décision sera prise sous peu.

102-07-25

11-Rapport de la CMQ concernant la tutelle

Le rapport de la CMQ concernant la tutelle est déposé au conseil.

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'approuver le rapport de la CMQ concernant la tutelle et de remercier Me Joseph-André Roy et Me Sylvie Pierard pour leur accompagnement durant cette tutelle.

12-Départs à la retraite

Au cours des dernières semaines et des derniers jours, deux employés de la municipalité ont quitté ou quitteront très bientôt pour la retraite, soit monsieur Germain Rondeau et madame Carole Gagné. Outre ces deux retraites, Monsieur Jean-Claude Lavoie a également quitté. Le conseil désire souligner ces départs.

103-07-25

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyée par monsieur Gilbert Doucet :

QUE la Ville de Desbiens adresse ses remerciements sincères envers Monsieur Germain Rondeau, chef des travaux publics, qui prendra sa retraite après plus de 40 ans de services.

QUE la Ville de Desbiens félicite Monsieur Rondeau pour son engagement et son professionnalisme tout au long de ses années au service de l'entreprise et lui souhaite une retraite heureuse et épanouissante.

104-07-25

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par madame Suzie Gervais :

QUE la Ville de Desbiens adresse ses remerciements sincères envers Madame Carole Gagné, brigadière scolaire, qui prendra sa retraite après plus de 40 ans de services.

QUE la Ville de Desbiens félicite Madame Gagné pour son engagement et son professionnalisme tout au long de ses années au service de l'entreprise et lui souhaite une retraite heureuse et épanouissante.

105-07-25

Il est proposé par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet :



106-07-25

QUE la Ville de Desbiens adresse ses remerciements sincères envers Monsieur Jean-Claude Lavoie, préposé aux travaux publics, pour ses nombreuses années de services à la ville.

Une activité sociale sera organisée cet automne pour souligner l'apport de ces employés à l'organisation.

13-Correspondance

Fabrique

Une demande de commandite avait été envoyée à la Ville de Desbiens pour la participation financière de celle-ci au feuillet paroissial pour un montant de 200\$

Il est proposé; par monsieur Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accorder le montant de 200\$ à la Fabrique comme contribution au feuillet paroissial.

MAMH

Confirmation de calcul et du versement de la péréquation 2025 au montant de 234 469\$

MRC Lac-St-Jean Est

Information relative au OGAT et de la gestion des eaux.

PNPT

Demande d'appui financier œuvre d'art 100^e anniversaire de l'inondation du Lac-St-Jean en 1926. La demande est refusée.

MAMH

Dépôt de la lettre d'approbation du règlement d'emprunt 416-25

Parallèle 54 Expert conseil

Dépôt du rapport d'inspection du barrage de la municipalité.

Corps de cadet

Une demande d'aide financière a été déposée pour le corps de cadets de Desbiens-Métabetchouan.

107-07-25

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 100\$ au corps de cadets de Desbiens-Métabetchouan.

108-07-25

14-Acceptation des comptes du mois

La liste de comptes est déposée pour approbation.

Il est proposé par madame Suzie Gervais, appuyé par monsieur Daniel Gagné et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des déboursés déposée totalisant un montant de 179 930.75 \$ soit 124 694.71 \$ en chèques et 55 236.04 \$ en prélèvements.

Nous retenons le chèque du Canadien National au montant de 10 776.93\$ le tout selon la résolution 97-07-25 de ce présent procès-verbal.

15-Rapport des comités

MRC et autres

Madame la mairesse adresse un rapport des diverses activités notamment des informations concernant l'activité pêche Lac-St-Jean.

R.I.I.S.S.



109-07-25

Monsieur Gilbert Doucet fait rapport

- Statistiques d'appel en mars et avril
- Problématiques des fausses alarmes. Un nouveau règlement sera adopté à l'automne.
- 11 nouveaux pompiers seront ajoutés.

16-Varia

Vente d'une partie de terrain

Madame Danie Dallaire résume le dossier de vente d'une partie de terrain sur la 14^e avenue.

Monsieur Simon Côté, qui avait entrepris des démarches pour acquérir une partie de terrain de la ville, s'est de nouveau manifesté.

Le dossier relatif à ce terrain nécessitait des corrections et tout a été réglé à la cour supérieure.

Une offre a été faite à M. Côté avec les conditions de vente. Ladite offre a été acceptée. Il y a donc lieu d'autoriser la vente.

Il est proposé par M. Daniel Gagné, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accepter de vendre en faveur de M. Simon Côté, une partie du lot 5 269 878 du cadastre aux conditions suivantes :

- La superficie vendue sera approximativement de 3 000 pieds carrés.
- Le prix de vente est fixé à 4.00\$ le pied carré plus les taxes.
- Tous les frais professionnels nécessaires à cette transaction (notaire, arpenteur, autre) seront assumés par l'acquéreur.
- L'acquéreur est responsable de s'assurer au niveau de la conformité de tout projet de construction à être érigé sur le terrain, et la ville ne s'engage pas, par la vente du terrain, à accorder toute dérogation mineure (si nécessaire).

QUE Madame Ginette Sirois, mairesse, et Madame Danie Dallaire, directrice générale par intérim soient autorisées à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Desbiens.

17-Période de questions

Les citoyens ont posé leurs questions et ont obtenu des réponses.

Sujet : Renseignements sur la vente de terrain

Estimé du coût des travaux pour la pelle rétrocaveuse

Un terrain de la rue Boivin.

18-Levée de la séance

Madame Suzie Gervais propose la levée de la séance à 20h52.

Ginette Sirois
Mairesse

Danie Dallaire
Directrice générale
Greffière trésorière par intérim